



MAIRIE

07230 FAUGERES

Tél./Fax : 04 75 39 48 35

commune-de-faugeres@orange.fr

Faugères, le 25 avril 2025

Pour la protection des pollinisateurs

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa mission de protection de la biodiversité, la communauté de commune du Pays Beaume Drobie a souhaité engager avec les communes du territoire un projet sur l'accueil et la protection des insectes pollinisateurs.

Il s'agit d'un enjeu majeur : ils fécondent ainsi environ 80 % des plantes à fleur dont les légumes et les fruits, base de notre alimentation. La question de la sécurité alimentaire est donc posée. Il est important d'agir. Des études montrent que 60 % à 90 % des insectes volants, selon les secteurs, ont disparu. Or, ce sont pour la plupart des pollinisateurs.

Dans le cadre du plan national pour la protection des pollinisateurs, la communauté de commune a obtenu un financement « fond vert » sur 3 années afin de développer un projet dans ce cadre. En Beaume Drobie, un groupe de travail a été constitué rassemblant des élus de 14 communes volontaires, à savoir : Loubaresse, Dompnac, St Melany, Valgorge, Laboule, Ribes, Beaumont, Rocles, Vernon, Payzac, Planzolles, Saint-André-Lachamp, Lablachère et Faugères. Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises. Son objectif : élaborer des propositions collectives en faveur de l'accueil et la protection des pollinisateurs sur notre territoire.

Il a été proposé ainsi d'élaborer, sur la base de ses propositions, une charte proposée aux communes. Plusieurs actions ont été engagées d'ores et déjà sur notre territoire :

- 2 conférences à destination des élus et du grand public sur « *l'amélioration de l'accueil des pollinisateurs* » à la médiathèque de Joyeuse ;
- 1 visite de jardin à « *l'invitation des pollinisateurs au jardin* » à Faugères rassemblant 20 personnes dont 4 Faugérois ;
- 1 chantier participatif « *en faveur de la biodiversité* », par la création d'une haie adaptée aux pollinisateurs sur un terrain communal de Lablachère avec une quinzaine d'habitants.

Les communes volontaires se sont rencontrées pour élaborer un diagnostic et proposer des actions concrètes, en lien avec la chargée de mission biodiversité de la communauté de commune. Des projets devraient démarrer rapidement à Ribes, Saint André Lachamp et Valgorge. Ces actions sont intégralement financées, sans reste à charge pour les communes.

A Faugères, au-delà de la visite de jardin, la mairie a effectué une visite des terrains communaux, avec la chargée de mission de la communauté de commune. Une action va être proposée notamment autour de la châtaigneraie sous l'église et la reprise de la haie en limite de terrain.

Je vous transmets, en pièce jointe, la charte pour la protection des insectes pollinisateurs à destination des communes. Je vous propose d'en débattre et d'adopter celle-ci au prochain conseil municipal. La protection des insectes pollinisateurs représente un enjeu sociétal majeur au regard de la question de la sécurité alimentaire. Je me tiens à votre disposition pour tout échange sur ce sujet. Et si vous souhaitez échanger avec la chargée de mission de la communauté, celle-ci peut se rendre disponible.

Cordialement,

Le Maire,
Philippe GONTIER

